

Résolutions du Congrès d'Interlaken : (suite)

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **34 (1946)**

Heft 718

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Glané dans la presse...

Nous lisons dans l'hebdomadaire « Curieux » du 7 novembre 1946:

Une requête inopportune

Le Comité directeur a renvoyé à la commission chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles, une lettre du gouvernement danois dans laquelle le Danemark réclame l'égalité politique pour les femmes des Nations Unies.

La requête du gouvernement danois procède de la meilleure des intentions, mais il faut bien reconnaître qu'elle tombe fort mal à propos. Comme si l'ONU n'avait pas déjà un ordre du jour assez chargé! Comme si les délégués qui ne savent plus comment traiter les milliers de problèmes qui se présentent à chaque instant avaient le temps et l'envie de discuter sérieusement de l'égalité politique pour les femmes des Nations Unies! Encore quelques propositions et l'O.N.U. sera à un tel point submergée de travail qu'il faudra transformer le siège de ses délibérations en une vaste maison de repos pour personnes qui ont perdu la raison.

Ne trouvez-vous pas que le collaborateur de Curieux a une « curieuse » notion du suffrage féminin; pour lui, c'est une amusette, une fantaisie de ces dames, à laquelle on veut bien, parfois, consacrer quelques instants de loisirs, mais qu'une conférence internationale ne saurait discuter quand elle travaille « sérieusement »!!!

Dans un article consacré à l'assurance-maternité, M. Lombard, dans un « leader » de la Gazette de Lausanne, s'étonne qu'il ait fallu quatre-vingt-dix-sept ans pour que le mot de famille soit inscrit dans notre charte nationale. S'il l'avait été un peu plus tôt, avec toutes les conséquences que cela eût entraînées, peut-être certains problèmes s'en seraient-ils trouvés aujourd'hui simplifiés.

Cette lacune ne nous étonne point. Qui donc, dans la Constituante de 1874, aurait pensé à la famille? Il n'y avait pas de femme dans cette Assemblée; il n'y a jamais eu de femme dans les Assemblées fédérales pour proposer une modification de la Constitution en vue de protéger la famille ou, ce qui est mieux, pour s'opposer à une politique qui tue lentement et sûrement la famille.

ECOLE VINET

Ecole pour Jeunes Filles — 107^e année
Classes préparatoires, secondaires
et gymnase.
LAUSANNE - RUE DU MIDI, 13
TÉLÉPHONE 2.44.20



Je laisse à mes lectrices le soin de la découvrir elles-mêmes. Si elle n'y parviennent pas, elles la trouveront dans le petit ouvrage de M. Wavre, logicien aussi subtil qu'éminent.
H. SAINT.

A l'aide des mères de famille surmenées.

On trouve dans le Bulletin de la Fédération internationale de l'enseignement ménager, à côté d'autres articles fort intéressants, une communication suggestive sur le Service familial pour les Jeunes filles, en France. Il a été créé à Lyon en 1941. Maintenant, cette institution solidement organisée a un secrétariat général à Paris, un comité départemental dans chaque département, et des centres locaux.

Le Service familial a pour but: 1. d'aider les mères surmenées; 2. de compléter l'indispensable formation ménagère familiale, maternelle de la jeune fille.

C'est une activité volontaire qui s'offre à toutes les jeunes filles de 18 à 25 ans, de tous les milieux sociaux, libres de leur temps en totalité ou en partie.

Avant d'être engagée dans le service familial, la jeune fille se prête à une formation ménagère et psychologique préalable. On ne la place ensuite que dans des familles qui présentent un minimum de capacités éducatives. Des visiteuses surveillent le stage des jeunes filles

EN ANGLETERRE

Le statut de la femme fonctionnaire mariée

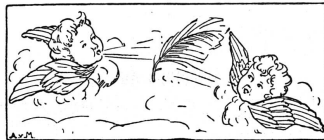
La loi anglaise interdisait aux femmes mariées de continuer à être fonctionnaires à vie. C'est à la session parlementaire qui s'est ouverte à la mi-octobre que revient l'honneur de faire disparaître une anomalie qui, depuis qu'elle existe, a été une source de vif mécontentement. Cette réforme nécessaire permettra, quand l'Ordre sur le Contrôle des Emplois (Control of Employment Order) sera rapporté, de stabiliser l'effectif des fonctionnaires en encourageant les femmes mariées à poursuivre leur activité.

Outre que cette conception d'interdire aux femmes mariées de continuer leur travail n'est plus de notre temps, la situation qu'elle crée a été une cause de difficultés croissantes pour le Gouvernement. En effet, au moment où le départ des femmes soulevait dans toutes les industries un problème si grave que l'on a lancé un appel les priant de rester à leur poste, n'était-ce pas une criante injustice que les femmes au service du Gouvernement fussent forcées d'abandonner leur travail quand elles se mariaient? De plus, certains départements ont jugé nécessaire de garder dans leurs cadres certaines femmes mariées considérées comme indispensables et occupant des postes importants. Cette mesure arbitraire n'a pas manqué de provoquer une irritation bien compréhensible parmi les femmes occupant des situations moins élevées et l'Association des petits fonctionnaires (Civil Service Clerical Association) a, tout récemment, formulé une vive protestation à ce sujet.

Actuellement, une femme qui, avant son mariage, était fonctionnaire permanente peut conserver son poste après son mariage à condition de troquer le titre de fonctionnaire permanent contre celui de fonctionnaire temporaire, ce qui implique l'abandon de tout droit à la pension tout en continuant le même travail dans de moins bonnes conditions.

On pense que quand la loi sera abrogée, les fonctionnaires temporaires qui étaient dans les cadres permanents avant leur mariage pourront reprendre leur titre de « permanents »; il est toutefois peu probable que la nouvelle loi soit appliquée avec un effet suffisamment rétroactif pour permettre aux femmes qui ont cessé d'être fonctionnaires en se mariant de reprendre leurs postes; en revanche, une femme mariée pourra vraisemblablement se mettre sur les rangs pour briguer un poste permanent avec les mêmes chances de succès qu'une femme célibataire.

H. H.



DE-CI, DE-LÀ

La délégation française à la Conférence de l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, qui s'est réunie à Copenhague, le 2 septembre dernier, comptait parmi ses membres au titre de conseiller consultant, M^{me} Germaine Degrand, Présidente de la Commission de Ravitaillement à l'Assemblée constituante.

Les quatre secrétaires de la délégation étaient des femmes: M^{me} Biard, M^{me} Thureau-Dangin, Castaing, Rivière.

(Le Droit des Femmes)

Avez-vous songé à l'Oeuvre de Secours des Femmes suisses?

On nous écrit à propos de l'Oeuvre de Secours en faveur des Mères et des Enfants affamés:

«Le journal féministe ne pourrait-il pas se faire un devoir d'aider à cette action, on nous parle tant du droit des femmes... Mais ne faut-il pas aussi parler de nos devoirs?»

Les lecteurs attentifs de notre journal répondront d'emblée que les diverses collectes ont été annoncées dans tous les numéros du Mouvement Féministe, depuis le début, en juillet, jusqu'à maintenant, à l'exception du numéro 714, consacré à la propagande suffragiste. Notre surface est fort mesurée, aussi les appels ne pouvaient occuper un large espace; nous avons eu aussi l'interruption des vacances lorsque l'action aurait dû battre son plein. Pour toutes ces raisons fâcheuses, nos lectrices n'ont sans doute pas pris conscience de l'appel urgent qui leur était adressé. C'est la dernière heure qui sonne, hâtons-nous, l'hiver est là, commandons notre paquet à deux francs chez notre fournisseur. Si celui-ci n'est pas au courant de la collecte de colis de vivres, faisons un double geste: jetons d'abord quelques coupons de repas dans la boîte déposée à

cet effet au bureau de l'économie de guerre, au moment où nous retirerons nos cartes de coupons; comptons ensuite quarante centimes pour chaque coupon, ajoutons encore un ou plusieurs francs, et envoyons le total à l'œuvre de secours des femmes suisses (chèque postal II 12107 Lausanne). Avec un minimum de peine, nous collaborerons ainsi à une grande œuvre. Les petits ruisseaux font les grandes rivières, et la rivière sera grande si tous donnent leur appui. Qui refuserait son appui, au moment où l'automne répand sur notre pays son abondante récolte, en cette année privilégiée où chacun a du travail et peut rentrer chez lui avec le produit de son labeur?

Les coupons de repas peuvent aussi être envoyés au Secrétariat central de l'Oeuvre de secours des femmes suisses à Zurich, Kantons-schulstrasse 1.

Le procédé est simple, l'aide est simple aussi. Faites ce double geste: Ouvrez votre bourse, et détachez quelques coupons! Des milliers de femmes et d'enfants vous en remercieront d'avance.

La Rédaction.

Il n'y a qu'une victoire à remporter : celle de l'amour sur la haine, celle de l'enfant.

Une femme sous-secrétaire d'Etat

Le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports a été attribué à M^{me} André Viénot, dans le ministère constitué en juin dernier par M. Georges Bidault.

Ce n'est pas la première fois que l'on appelle en France une femme au poste de sous-secrétaire d'Etat. Déjà en 1936, dans le ministère Blum, M^{me} Brunswig remplissait ces hautes fonctions; mais elle n'avait pas alors la pleine signification qu'elles revêtent aujourd'hui où M^{me} Viénot représente tous les hommes et toutes les femmes de France. Ses attributions sont fixées par un décret du 5 juillet 1946, elle connaît de toutes les questions relatives aux activités de plein air, aux mouvements de jeunesse, à la culture populaire et à l'équipement sportif du territoire.

(Le Droit des Femmes)

Les femmes dans les commissions

A plusieurs reprises, on a signalé les difficultés éprouvées par les femmes, qui ne sont pas citoyennes, à se faire nommer dans les commissions cantonales et communales, où pourtant leur activité serait fort utile. C'est ainsi que dans le canton d'Argovie, on ne comptait que trois communes ayant des femmes dans les commissions scolaires; mais ces trois communes étaient tellement satisfaites de cette collaboration qu'elles le firent savoir. Et une active propagande aidant, c'est maintenant 72 femmes qui siègent dans les commissions scolaires de 49 communes. Et on trouve également des femmes compétentes dans les commissions de surveillance des établissements cantonaux, de l'hôpital cantonal, etc.

C'est pourtant une chose anormale que les femmes doivent conquérir ces postes et lutter pour être nommées alors que le citoyen, parce que citoyen, y trouve sans opposition la possibilité de s'employer pour le bien de la communauté.

S. F.

Résolutions du Congrès d'Interlaken

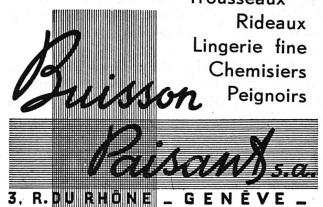
(Suite)

5) Ménagère et travailleuse par M^{me} Hanna RYDH (Suède).

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946.

Considérant que la guerre a accéléré la tendance à employer des femmes mariées hors de leurs foyers au cours du développement industriel, et que ce développement a une grande portée sur le problème du statut économique de la femme mariée, qu'il est donc urgent que ce problème soit conçu afin de permettre à la femme mariée de remplir ses devoirs de ménagère, de salariée et de citoyenne sans pour cela lui infliger un fardeau intolérable;

Trousseaux
Rideaux
Lingerie fine
Chemisiers
Peignoirs



PHARMACIE M. MULLER & C^{ie}

Place du Marché

CAROUGE - GENÈVE

Tél. 4.07.07

Service rapide à domicile

Liste d'ouvrages nouveaux :

SEPPANEN. La charbonnière du pêcheur	Fr. 5.20
HUGUENIN. Voyage au cœur du monde	» 7.80
SHUTE. Prisonnier du passé	» 5.20
DICKENS. Deux villes un amour	» 9.35
BRONTE. Jane Eyre	» 6.75
BRONTE. Shirley	» 6.75

chez

NAVILLE & C^{ie}

Rue Lévrier 5-7 - Passage des Lions

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

Tous les combustibles
s'achètent chez

Mazout

ANTHRACOKE S. A.

Place des Eaux-Vives 8

Téléphones: 4.32.50
(3 lignes) 4.32.58

le choix pour toutes les bourses Vous trouvez

toujours un beau choix de plantes
vertes et fleuries, fleurs coupées,
bouquets et couronnes, chez

E. Preisig,

Horticulteur-
fleuriste

Rue de Villereuse

Genève



9, rue de la Confédération
GENÈVE

26, rue de Bourg
LAUSANNE

LAINES ET BAS DURUZ CROIX-D'OR, 3 Articles de bûbés

Spécialité de chocolats suisses Maison HOFFMANN & KOEBELI GENÈVE

8, rue du Marché
(face Fusterie)
Tél. 4.25.91

22, rue du Mont-Blanc
(angle rue Chaponnère)
Tél. 2.37.92

Pour tous vos **DÉMÉNAGEMENTS** et
VOYAGES
consultez
DÉMÉNAGEMENTS ET VOYAGES
NATURAL LE COULTRE S. A.
GENÈVE Tél. 5.12.55

Déclare que la communauté qui a besoin
des services de la femme mariée et mère
dans tous ces aspects doit adopter les mesu-
res suivantes afin d'assurer qu'elle puisse
rendre ces services dans des conditions rai-
sonnables:

a) La construction de maisons modernes,
pourvues d'un outillage ménager destiné à
rendre le travail domestique aussi simple
que possible.

b) Des allocations couvrant les dépenses
de maternité, l'organisation d'un service de
secours pour la mère et l'enfant, la construc-
tion de cliniques pour l'accouchement et de
maisons de convalescence.

c) Des facilités de toutes sortes pour aider
à l'éducation des enfants, crèches, jardins
d'enfants, garderies d'enfants, etc.

d) Partage des responsabilités entre les
deux parents quant aux soins et à l'édu-
cation pour que la mère puisse prendre sa
part à la vie sociale de la communauté et ac-
cepter si elle le désire un emploi hors de la
maison.

e) Une organisation du travail prévoyant
l'offre de travail à mi-temps, rétribué par
un salaire horaire égal, et qui pourrait être
accepté par les travailleurs des deux sexes.

Situation économique de la ménagère.
L'Alliance Internationale des Femmes, réu-
nies à Interlaken en août 1946.

Demande que dans sa qualité de ménagère
la femme mariée ait droit à une partie des
revenus de la famille, aux bénéfices de son
assurance sociale et à une pension.

6) *Résolution sur la suppression de l'incapaci-
té civile de la femme mariée et de la
mère, présentée par Mme Andrée LEH-
MANN (France).*

L'Alliance Internationale des Femmes, réu-
nie à Interlaken en août 1946.

Considérant que le mariage est une institu-
tion qui assure l'existence et le bien-être de la
famille dans les meilleures conditions possi-
bles; qu'il ne faut donc pas créer d'obstacles
à ceux qui désirent se marier, que la légis-
lation qui, dans la plupart des pays a établi
pour toute femme non-mariée des droits ci-
vils égaux à ceux des hommes, frappe d'une
incapacité civile plus ou moins étendue la
femme et la mère mariée, que ce système



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

juridique est contraire à l'équité, à la justice,
à la raison et souvent préjudiciable aux inté-
rêts de la famille.

Emet le vœu que la femme mariée con-
serve la propriété et l'exercice de tous les
droits, dont elle jouissait avant son mariage,
qu'elle puisse notamment:

Porter son nom;

Conservé sa propre nationalité;

Participer au choix du domicile commun ou
choisir son propre domicile, si les circonstan-
ces l'exigent;

Exercer toute activité ou profession de son
choix;

Exercer tous les droits attachés à la pro-
priété sur les biens qu'elle possédait avant
son mariage et sur ceux qu'elle a acquis pos-
térieurement au mariage;

Posséder des droits égaux à ceux de son
mari sur les biens acquis en commun;

Passer avec son mari tous les contrats au-
torisés par la loi entre individus non mariés;

Exercer des droits égaux à ceux de son
mari sur les enfants issus du mariage.

(à suivre)

Pour le service domestique

La pénurie persistante d'employées de maison
aurait dû, semble-t-il, décourager tous ceux qui
s'intéressent de près ou de loin au service do-
mestique, mais ce n'est pas le cas, comme on peut
s'en convaincre par la lecture du dernier rapport
de l'Association suisse pour le service domestique.

A la suite de la diminution des naissances dans
les années entre les deux guerres, il y aura cha-
que année et jusque vers 1954/55, 10.000 jeunes
gens en âge d'entrer dans la vie professionnelle
de moins que dans les années d'avant-guerre; le
service domestique ne pourra que subir de façon
sensible les répercussions de cet état de choses.

L'amélioration des conditions de travail et leur
réglementation par le contrat-type de travail
n'ont pas été négligées et l'Association suisse
et les commissions cantonales, en collaboration
avec les autorités compétentes, ont travaillé ac-
tivement à leur réalisation. A fin 1945, le nombre
des contrats-types de travail s'élevait à 17, des
nouveaux contrats ayant été mis en vigueur dans
les cantons de Bâle-campagne, de Schaffhouse et
de Fribourg; dans ce dernier canton, ce n'est
toutefois que le seul personnel domestique agri-
cole masculin et féminin qui est au bénéfice de
ce contrat.

La formation professionnelle de l'employée de
maison est plus importante que jamais car elle
joue un rôle très grand dans la considération ac-
cordée à une profession. Ce n'est malheureuse-
ment qu'un nombre relativement petit d'em-
ployées de maison qui, chaque année, fait un ap-
prentissage ménager; cet apprentissage n'étant
pas encore reconnu légalement, notre population
ne lui accorde pas la même estime qu'à l'appren-
tissage des autres métiers. L'acceptation par le
peuple de l'art. 34 ter de la Constitution fédérale
aurait donc une très grande signification pour
le service domestique, car il confère à la Confé-
dération la compétence de légiférer en matière
de protection ouvrière et de formation profes-
sionnelle. C'est grâce aux efforts de l'Associa-
tion suisse pour le service domestique que le
service domestique a pu être compris dans cet art.
34 ter.

Le perfectionnement professionnel exerce aussi
une grande influence sur le relèvement du niveau
d'une profession. L'organisation de cours spé-
ciaux de perfectionnement pour employées de
maison a donc été étudiée, ces cours se termine-
raient par un examen et la délivrance d'un certi-
ficat de capacité aux élèves les plus qualifiées.

Les rapports des commissions cantonales, qui
forment la seconde partie de ce rapport, donnent
une idée du développement très grand pris par
l'enseignement ménager post-scolaire obligatoire
dans notre pays.

Le XII^{ème} rapport (1945) de l'Association suisse
pour le service domestique peut être obtenu au-
près de son secrétariat romand, 10, Taconnerie,
Genève.

Nouvelles des Sections suffragistes

La section de Lausanne a ouvert son activité
d'hiver, le 8 novembre, par une vivante et fort
intéressante reprise de contact, sous la prési-
dence de M^{lle} A. Quinche. Plus de 800 convoca-
tions avaient été lancées, mais il n'y eut pas
800 personnes dans la petite salle du Lyceum,
loin de là, cependant l'auditoire était frémissant,
et les échanges de vues ont été aussi vifs que

pleins d'entrain. On était même venu de Cos-
sonay (M. Ch. Bettens, député, et M^{me} Leuba,
présidente des Femmes abstinences vaudoises, à
Cuarnens).

Cette séance était consacrée à l'actualité suf-
fragiste: les échecs des deux Bâle et de Genève,
qui n'ont point ralenti le zèle des suffragistes,
puisqu'aucune de ces votations n'est probante,
les congrès d'Interlaken et de Zurich et le stand
du Suffrage au Comptoir.

M^{lle} Quinche évoqua le congrès interna-
tional, M^{lle} E. Delisle, présidente des Femmes ab-
stinences de Lausanne, le congrès de Zurich dont
elle releva la haute tenue, l'heureuse influence;
ce congrès a facilité la compréhension mutuelle,
encouragé à poursuivre la tâche, dans tous les
domaines: familial, professionnel, éducatif, so-
cial, politique; la nécessité du bulletin de vote,
qui seul permet d'accomplir les réformes que
l'on désire, a été la conclusion forcée de tous
les exposés, ou presque. Cette atmosphère « droits
politiques des femmes », qui n'était pas voulue,
a beaucoup impressionné.

M^{lle} E. Sennwald, secrétaire au Greffe mu-
nicipal à Lausanne, une jeune pleine d'enthousiasme,
a évoqué avec esprit le travail des pro-
pagandistes au stand du Comptoir suisse et énu-
méré les objections, — toutes non valables —
et les arguments — tous valables, — qui se sont
échangés à Beaulieu. M^{lle} Sennwald est persua-
sive et ses raisonnements sont inattaquables. On
lui souhaite dans l'avenir des auditoires farou-
chement hostiles au suffrage féminin, qu'elle
convaincra en un clin d'œil (au propre comme au
figuré).

Enfin M^{me} Prince, de Genève, raconta les
expériences faites par les Genevoises au cours
de la dernière campagne; son exposé a été suivi
avec un intérêt passionné. Qui a dit que les fem-
mes n'étaient pas organisatrices et ne compre-
naient rien à la politique?

A 23 heures, on discutait encore des moyens
de faire cesser le jeu de la balle qui consiste
à renvoyer les demandes suffragistes de la Con-
fédération aux cantons et des cantons à la Con-
fédération et de convaincre la moitié des votants
plus un, la moitié des cantons plus un.

S. B.

L'Oeuvre de Secours aux Enfants en Amérique du Sud

Les membres de l'Union des Femmes de Ge-
nève étaient invités, le 2 novembre, à entendre
M^{me} Thélén-Fournoy raconter son récent voyage
en Amérique du Sud. Celle-ci accompagnait son
mari, secrétaire de l'Union internationale de
Secours aux Enfants, en mission dans ce con-
tinent. Il s'agissait de visiter dans les divers pays
sud-américains, les centres qui travaillent en fa-
veur des enfants d'Europe et les institutions
qui secourent les enfants sud-américains. A tra-
vers ces immenses espaces, tous les déplace-
ments se firent en avion, afin de gagner du
temps, car l'horaire était chargé (durant 113
jours de voyage, M. et M^{me} Thélén furent con-
viés à 112 dîners, 147 thés, cocktails et récep-
tions diverses, sans parler des conférences,
discours et visites).

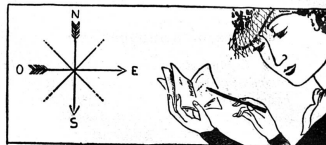
De Lima à La Paz, Buenos-Ayres et Rio
de Janeiro, les auditrices ont suivi, avec un vif
intérêt, les voyageurs dans les orphelinats, co-
lonies, établissements de plein-air, etc. Les uns
sont encore régis par les anciennes méthodes:
uniformes, discipline, rigidité; les autres tentent
une expérience éducative palpitante pour l'avenir,
telle la maison familiale de Rio de Janeiro:
communauté d'activité entre les orphelins qui as-
surent la marche de l'établissement sous la di-
rection de trois personnes; chaque enfant est
libre de choisir ses vêtements, la direction de
ses études ou de son apprentissage; on peut
observer là une vaste famille, véritable pépinière
de futurs artisans aussi bien que d'artistes, ou
de candidats aux carrières libérales.

M^{me} Thélén s'est attardée plus longtemps
sur son séjour à La Paz, le manque de place
nous oblige hélas! à renoncer à noter ici les
très intéressants détails qu'elle nous fournit.

L'aide des divers pays à l'Union Internationale
de Secours aux enfants est considérable (60
millions de francs suisses depuis 1940) et elle
se poursuit. Les comités qui sont à l'œuvre ont
d'autant plus de mérite que, chez eux aussi,
des milliers d'enfants ont besoin d'aide en ces
régions où l'on manque de lait. Cependant ils
donnent leur peine et leur argent pour l'Eu-
rope en ces temps si durs. A leur tour, les Eu-
ropeens s'en souviendront et, dès qu'ils le pour-
ront, secourront les enfants du sud de l'Amé-
rique.

A. W.-G.

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle Direction: E. PIOTET Tél. 2.92.27
● **Formation de gouvernantes-institutrices** pour familles suisses et étrangères
● **Préparation d'assistantes** pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
● Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.



Garnet de la Quinzaine

Mercredi 20 novembre:

NEUCHÂTEL: Grand auditoire des Terreaux, à
20 h. 30. Séance suivie de discussion sur le
Vote des Femmes, plusieurs orateurs.

Samedi 23 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, rue Etienne-
Dumont 22, causerie de M. Dufour, du Ser-
vice de l'Electricité, sur le nouveau tarif,
avec projections.

Dimanche 24 novembre:

BERNE: Schulwarte. Assemblée de la Société
suisse des Femmes peintres, sculpteurs et
décorateurs, nomination du Bureau Central
qui passera de Lausanne (M^{lle} V. Diserens,
présidente) en Suisse allemande.

Samedi 30 novembre:

LAUSANNE: Buffet de la Gare, Salon 3 (1^{er}
étage). Comité du Mouvement Féministe (sur
convocation).

Samedi 7 décembre:

GENÈVE: Salle des Amis de l'Instruction, à
20 h. 30. Soirée musicale, littéraire et ar-
tistique organisée par l'Association Gene-
voise du Suffrage féminin, au bénéfice du
Comité d'action.

L'assurance-maternité, dont le projet est actuel-
lement à l'étude, a fait l'objet, lors de l'as-
semblée générale de Pro Familia, d'un exposé dé-
taillé par M^{lle} Renée Girod, Dr en médecine.
Nous en parlerons dans notre prochain numéro.

AGENCE DE LA HARPE S. A.

50, rue d'Italie VEVEY Téléphone 5.13.38
Voyages - Expéditions - Affaires immobilières

Epicierie Fine et Spécialités
Maison JACCARD - ARDIN VEVEY
Simplon 33 Téléphone 5.22.41
Produits diététiques

Pour tous vos **MEDICAMENTS**
Pharmacie Golaz
La plus ancienne pharmacie de la région
L. Dessemontet. Vevy. Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

Chez **M^{me} Marleine**
MODES - VEVEY
vous trouverez le coiffant personnel

LA CLÉ ET FOYER
RESTAURANT SANS ALCOOL
Rue de Bourg 26 - Tél. 2.46.11 - Lausanne
Menus soignés à prix modérés
Chambres à louer au jour, et au mois

Le Portail Blanc
WHITE GATES
English Tea-Room and Library
LA TOUR-DE-PEILZ
Tél. 5.30.27 (23 rue de St-Maurice) Arrêt du tram: „White Gates“

Beau choix de **Corsets, Ceintures, Gaines**
Soutiens-gorge.
Mesures - Réparations - Transformations
Corsets Gaby 6, Place de l'Ancien-Port
M^{mes} BASSIN & JOËRN VEVEY

Une profession pour nos filles
LA POUPONNIÈRE - LAUSANNE
Avenue de Beaumont 48
ÉCOLE CANTONALE DE PUÉRICULTURE
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées
Imp. H.-P. RICHTER, rue Aître-Vincent, 10, GENEVE